

CATALOGUE DES FORMATIONS 2018

*Étanchéité à l'air – RT2012 – Compétences – Contrôles – Acoustique
Règlementation – Bâtiments – Qualification – Réseaux aérauliques
Mise en œuvre – Résultats – Proximité – Infiltrométrie – Performance*



AP Bat formation : pour me former je choisis la qualité

L'ensemble des formateurs est qualifié 8711 et 8721, parmi les 1^{er} opérateurs autorisés en France: je bénéficie d'un retour d'expérience unique

Je reçois une présentation complète et en toute **indépendance** des différents matériels disponibles

Mes formateurs réalisent pour moi **une veille réglementaire et technique constante** : je suis tenu informé en permanence des dernières évolutions

J'accède à une assistance et une disponibilité plébiscitées par les anciens stagiaires: **notre but est de vous accompagner jusqu'à ce que vous soyez qualifiés.**

L'équipe des formateurs AP Bat : des experts à votre service

La mesure est un vrai métier, tous les formateurs **AP Bat** sont des opérateurs **expérimentés** comptabilisant de **très nombreuses interventions sur tous types de bâtiments**, vous bénéficiez de retours d'expérience et de cas concrets.

Rémi Pelini – AP Bat

Ingénieur INSA
Opérateur de mesure qualifié 8711 et 8721
autorisé depuis 2010

Jean Claude Leonardi – AP Bat

Ingénieur Supélec
Opérateur de mesure
acoustique des bâtiments

Jérôme Sibon – AP Bat

Opérateur de mesure qualifié 8711
autorisé depuis 2012

Gaël Martin – AP Bat

Opérateur de mesure qualifié 8711
autorisé depuis 2012

INFILTROMETRIE – ETANCHEITE A L’AIR DES BATIMENTS DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8711

L’**infiltrométrie**, par le contrôle et la mesure de l’étanchéité à l’air du bâti, quantifie et aide à optimiser les fuites d’air au travers des parois de l’enveloppe d’un bâtiment. **Ce contrôle obligatoire pour les bâtiments RT2012** est primordial pour évaluer la bonne mise en œuvre des matériaux et traquer les fuites d’air responsables de près de 25% des pertes de calories dans un bâtiment.

Afin de pouvoir réaliser des tests réglementaires de perméabilité à l’air dans le cadre des **constructions RT2012**, l’opérateur doit être **qualifié QUALIBAT 8711** (QUALIBAT : organisme de qualification et certification des entreprises de construction). Il doit pour cela déposer un dossier de demande de qualification auprès de QUALIBAT. La première étape à la démarche de qualification est la validation d’une formation **reconnue par le ministère en charge de la construction**.

PLANNING DE FORMATION	DENOMINATION		PROGRAMME	Validation des acquis obligatoire
JOUR 1	THEORIE	MODULE 1	Sensibilisation à l’infiltrométrie	Q.C.M théorique Examen de 1h30, 60 questions
JOUR 2		MODULE 2	Utilisation du matériel de mesure Réglementation, norme et guide d’application associé	
JOUR 3				
JOUR 4	PRATIQUE	Formation pratique	½ journée : constitution du dossier de demande de qualification et étude détaillée du rapport ½ journée : Démonstration d’un test de perméabilité à l’air réglementaire	
Délai minimum obligatoire de 15 jours				
APRES LA FORMATION	Validation pratique			Réalisation d’un test de perméabilité à l’air par le stagiaire
	Envoi d’un rapport de mesure à AP Bat pour validation Evaluation du rapport par AP Bat dans les 15 jours ouvrés			

Conformément à la charte de formation et les directives de la DHUP, la validation de la formation des opérateurs de mesure en infiltrométrie passe obligatoirement par le **suivi des 3 jours de modules théoriques** (modules 1 et 2), la **½ journée de démonstration d’un test de perméabilité à l’air réglementaire sur site**, ainsi que la **validation des acquis** (Q.C.M le 3^{ème} jour, réalisation d’un test de perméabilité à l’air sur site à **minima 15 jours après la formation théorique et pratique** et examen d’un rapport de mesure conforme).

La validation pratique peut par ailleurs être réalisée avec un examinateur partenaire AP Bat qualifié QUALIBAT 8711 **situé à proximité de chez vous**.

Pour plus d’informations sur la démarche de qualification et l’inscription à une session de formation veuillez nous contacter au 04 92 02 97 05 ou sur info@apbat.fr



DESTINATION ET OBJECTIFS DU STAGE

Destiné aux diagnostiqueurs immobiliers, opérateurs de mesure, contrôleurs techniques, bureaux d'études, professionnels du bâtiment.

MODULE 1 (JOUR 1) :

Rappels réglementaires : RT2012 et labels

Comprendre l'impact de l'étanchéité à l'air sur la performance énergétique et la qualité du bâti

Connaître les moyens de contrôle de l'étanchéité à l'air des bâtiments

Les points sensibles et les solutions techniques en étanchéité à l'air : conception et mise en œuvre

Test de démonstration en centre de formation

MODULE 2 (JOUR 2 et 3) :

Découvrir la norme relative à la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments

Découvrir le guide d'application de la norme relative au contenu du rapport de mesure

Savoir réaliser un test de perméabilité à l'air au moyen des appareils de mesure de type porte soufflante (fabricants : BlowerDoor Minneapolis, Retrotec, TechnoDoor)

Maîtriser les logiciels de mesure des différents fabricants et interpréter les résultats

FORMATION PRATIQUE (JOUR 4) :

Explorer les règles techniques relatives au processus et à la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments dans le cadre de la délivrance de la qualification QUALIBAT 8711 (cadre de l'autorisation à réaliser des essais de perméabilité à l'air pour les constructions RT2012). Etude du contenu du rapport de mesure.

Suivre un opérateur de mesure qualifié QUALIBAT sur un test de perméabilité à l'air : conditionnement, relevés sur site, installation du matériel, pratique du matériel et logiciels associés, mesure et interprétation des résultats.

DUREE

Selon modules choisis (plus d'informations en contactant AP Bat au 04 92 02 97 05 ou sur info@apbat.fr)

HORAIRES

Les horaires sont : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 18h30

EFFECTIF FORME

12 personnes maximum

INTERVENANTS

Opérateurs AP Bat qualifiés QUALIBAT 8711

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation en salle de projection

Disposition des matériels de mesure

Support formation en format électronique

REFERENCE DE LA FORMATION

Formule Essentielle - Intégralité de la formation :

OPE E

Modules 1 et 2 : **OPE T**

Formation pratique : **OPE P**

TARIF DE LA FORMATION

FORMULE ESSENTIELLE :

Parties théorique et pratique + validation pratique + examen d'un rapport : 2350 € HT soit 2820 € TTC

MODULES 1 ET 2 (jours 1 à 3) : 1350 € HT soit 1620 € TTC

FORMATION PRATIQUE (jour 4) : 500 € HT soit 600 € TTC

VALIDATION PRATIQUE : 500 € HT soit 600 € TTC

2^{ème} et 3^{ème} passage de Q.C.M en centre : OFFERT

Examen de rapport supplémentaire : 100 € HT soit 120 € TTC



CONTROLE DES SYSTEMES DE VENTILATION DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8721 DIAGNOSTIC VISUEL PERMEABILITE A L'AIR DES RESEAUX AERAIQUES MESURE DES DEBITS ET PRESSIONS AUX TERMINAUX DE VENTILATION

La **Règlementation Thermique 2012** impose des bâtiments étanches à l'air et économes en énergie. Les matériaux, leurs techniques de mise en œuvre ainsi que la technologie des équipements climatiques ont considérablement évolué.

Les **systèmes de ventilation ou de conditionnement d'air** de ces constructions sont de plus en plus performants et le **contrôle de leur bon fonctionnement** devient incontournable pour garantir une qualité de l'air optimale, réduire les déperditions par renouvellement d'air et éviter des surconsommations par les ventilateurs.

A terme, dans l'existant comme dans le neuf, **les contrôles des réseaux aérauliques vont se généraliser et s'accroître fortement, permettant de garantir un renouvellement d'air suffisant et maîtrisé. Ces contrôles sont des éléments indissociables d'une qualité de l'air intérieur optimale dans les bâtiments.**

Les **labels de performance énergétique** préfigurent par ailleurs cette avance en rendant obligatoire ces contrôles.

Cette formation est consacrée à cette thématique, axée sur l'application de **méthodes simples de diagnostics des installations** (selon protocole PROMEVENT) et des **mesures de perméabilité à l'air des réseaux** et des **débits aux terminaux de ventilation**.

effinergie+



A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'aborder les **diagnostics des installations de ventilation**, et de faire le constat d'un dysfonctionnement le cas échéant, par la bonne application des textes existants (normes et guides méthodologiques). L'objectif est de préparer à la **qualification « QUALIBAT 8721 » des opérateurs de mesure de la perméabilité à l'air des réseaux aérauliques**.

DESTINATION ET OBJECTIFS DU STAGE

Formation destinée aux diagnostiqueurs immobiliers, bureaux d'études, opérateurs de mesures, entreprise de génie climatique

Comprendre et appliquer les méthodologies de mesure des débits aux terminaux de ventilation.

Aborder les méthodologies de mesure des débits dans les conduits de ventilation.

PREREQUIS

Il est demandé de se munir de la norme FD E51-767 « Mesures d'étanchéité à l'air des réseaux » dans sa version à jour (afnor.org), ainsi que le protocole Promevent (téléchargeable sur le site rt.batiment.fr).



PLANNING DE FORMATION	PROGRAMME	Validation des acquis obligatoire
JOUR 1	Diagnostic visuel des installations de ventilation	
JOUR 2	Perméabilité à l'air des réseaux aérauliques	
JOUR 3		Q.C.M théorique Examen de 1h30 60 questions
JOUR 4	Mesure des débits et des pressions aux terminaux de ventilation	
Délai minimum obligatoire de 15 jours		
APRES LA FORMATION		Réalisation d'un examen pratique par le stagiaire

JOURS 1, 2 et 3

Connaitre le cadre de l'autorisation à contrôler les installations de ventilation des bâtiments RT2012, le cadre réglementaire de la RT2012 et les labels de performance énergétique

Appréhender la sélection des installations de ventilation à contrôler et études de cas

Comprendre et appliquer la méthodologie d'inspection des réseaux aérauliques par l'intermédiaire des guides et normes associées.

Comprendre et appliquer la méthodologie de mesure de l'étanchéité à l'air d'un réseau aéraulique au moyen des appareils dédiés (Lindab LT600, TechnoDuct, Retrotec EU300)

Maitriser les logiciels de mesure des différents fabricants et interpréter les résultats

JOUR 4

Comprendre et appliquer les méthodologies de mesure des débits aux terminaux de ventilation.

Aborder les méthodologies de mesure des débits dans les conduits de ventilation.

Validation de la formation :

Obligatoirement:

- **Suivi des 4 jours de modules théoriques** (modules 1 et 2),
- Passage du Q.C.M le 3^{ème} jour
- Examen pratique par réalisation d'un test de perméabilité à l'air des réseaux sur site, **à minima 15 jours après la formation théorique**
- **Examen d'un rapport de mesure** conforme.



DUREE

4 jours – 32h

HORAIRES

Les horaires sont : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 18h30

EFFECTIF FORME

6 personnes

INTERVENANTS

Rémi PELINI – Gérant AP Bat – Opérateur qualifié QUALIBAT 8721 et ingénieur thermicien R&D

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation en salle de projection

Mise à disposition et présentation de composants d'installations de ventilation (entrée d'air auto et hygro réglable, bouches fixe, auto et hygro réglable).

Mise à disposition, présentation et utilisation par les stagiaires des matériels de mesure de la perméabilité à l'air des réseaux aérauliques et logiciels associés (toute marque confondue) sur plateforme réseaux dédiée (maison individuelle, logement collectif et tertiaire), outils de conditionnement des réseaux, instruments de localisation des fuites d'air et nécessaires de chantier.

Mise à disposition, présentation et utilisation des matériels de mesure des débits aux terminaux de ventilation.

Proposition et lecture d'un rapport de mesure type.

Remise d'une trame de rapport de mesure au format EXCEL conforme aux exigences de QUALIBAT

Assistance pédagogique.

TARIF DE LA FORMATION

Parties théorique + passage en Q.C.M + examen pratique + examen d'un rapport : 2350 € HT soit 2820 € TTC

Passage supplémentaire de Q.C.M en centre, d'examen pratique ou de correction de rapport : OFFERT

REFERENCE DE LA FORMATION

CSV



MESURES ACOUSTIQUES DU BATIMENT

Pour les programmes de logements neufs, dont le permis de construire est déposé à partir du 1er janvier 2013, le maître d'ouvrage doit fournir à l'autorité qui a délivré le permis de construire **une attestation acoustique**.

Celle-ci valide la prise en compte de la réglementation acoustique à l'achèvement des travaux. Elle doit être jointe à la déclaration d'achèvement des travaux selon l'article R462-4-2 du code de l'urbanisme.

La délivrance de l'attestation acoustique nécessite d'appréhender les contraintes normatives correspondantes. Elle intervient après la mise en place d'un suivi lors de la construction des logements et la réalisation de mesures acoustiques in situ à l'achèvement des travaux.

La maîtrise du contexte normatif, de l'appareillage nécessaire et de l'interprétation des résultats obtenus nécessite une formation dédiée, spécifique au domaine de la construction et du bâtiment.

DESTINATION ET OBJECTIFS DU STAGE

Formation destinée aux contrôleurs, opérateurs, et toute personne intervenant dans la réception et le contrôle en bâtiment.

Suivant la réglementation en vigueur depuis le 1er janvier 2013 et de l'arrêté du 27 novembre 2012 sur les contrôles acoustiques, la formation permet aux stagiaires d'acquérir les connaissances et savoir-faire suivants:

- se familiariser avec les notions de base sur l'acoustique et le vocabulaire des bâtiments.
- appréhender les contraintes normatives, et leur guide d'application.
- identifier les différentes mesures à réaliser: mesures d'isolement au bruit aérien, d'isolement au bruit aérien extérieur, d'impact et des niveaux sonores dus aux équipements techniques individuels et collectifs.
- réaliser toutes les mesures concernées par l'arrêté du 27 novembre 2012.
- analysez les résultats des mesures afin de réaliser **le rapport de synthèse détaillé des mesures dans le cadre de l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique.**

PRE-REQUIS

Pas de pré-requis particulier

DUREE

3 jours – 24h

HORAIRES

Les horaires sont : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 18h30

EFFECTIF FORME

12 personnes

TARIF

1350 € HT soit 1620 € TTC

INTERVENANTS

Ingénieur technique

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation en salle de projection

Mise en œuvre et manipulation du matériel

REFERENCE DE LA FORMATION ACOU



BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICIPANT :

Société..... Siret

Nom..... Prénom.....

Fonction.....Activité(s).....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél..... Mail (obligatoire)

CONTACT ADMINISTRATIF / RESPONSABLE FORMATION :

Nom.....Tél.....Mail.....

Adresse de facturation.....

Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes :

les dates et lieux vous sont communiqués par mail ou sont disponibles sur www.apbat.fr

Référence	Cochez le(s) stage(s)	Dates	Lieu	TARIF HT	TARIF TTC
OPE E					
OPE T					
OPE P					
CSV					
ACOU					

L'inscription ne sera validée qu'à réception d'un acompte de 30% (chèque d'acompte encaissé uniquement 10 jours avant la formation). Le stagiaire est responsable de la vérification des prérequis éventuels que ce soit pour la formation ou pour la qualification ou certification à laquelle la formation ouvre droit. Les conventions de formation sont envoyées par email au minimum un mois avant le début de la formation.

En cas de dédit :

15 à 30 jours calendaires avant la date choisie : 30% du montant de la formation sera dû à AP Bat

5 à 14 jours calendaires avant la date choisie : 50% du montant de la formation sera dû à AP Bat

Moins de 5 jours calendaires avant la date choisie : 75% du montant de la formation sera dû à AP Bat

En cas d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, AP Bat retiendra le coût total de la formation.

Les chèques de règlement sont à libeller à l'ordre de **AP Bat** et à adresser à **AP Bat 1702A, route d'Aspremont – La Rohière - 06690 Tourrette-Levens**. Pour les inscriptions, veuillez nous contacter au **04 93 29 12 03** et nous retourner ce formulaire dûment rempli par email à l'adresse info@apbat.fr s'il vous plaît.

Date :

Cachet :

Signature :



NOUS CONTACTER

Par téléphone : 04 93 29 12 03

Par mail : info@apbat.fr

www.apbat.fr

Agence Azur:

Les Hameaux du soleil

Le Renoir

06270 Villeneuve-Loubet

